

AUPLATA

Siège social : Zone Industrielle Degrad-des-Cannes
Immeuble Simeg - 97354 Remire-Montjoly
Société anonyme au Capital de 41 254 098,20 euros

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA REDUCTION DE CAPITAL**

Assemblée du 29 juin 2018 - résolution n°10



RSM Paris

26, rue Cambacérés
75 008 Paris
France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00
Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

AUPLATA

Siège social : Zone Industrielle Degrad-des-Cannes
Immeuble Simeg - 97354 Remire-Montjoly
Société anonyme au Capital de 41 254 098,20 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DE CAPITAL

Assemblée du 29 juin 2018 - résolution n°10

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer tous pouvoirs pour réaliser cette opération, laquelle sera réalisée par voie de réduction de la valeur nominale des actions, sous la réalisation suspensive de la réalisation définitive d'un apport en nature d'actifs au profit de la société AUPLATA GUYANE PRODUCTION.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de cette opération qui réduira le capital de votre société d'un montant de 22 590 000 euros.

Fait à Paris, le 14 juin 2018

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris


Stéphane MARIE
Associé